



Unilabs | Interlabo

Newsletter IDE n°3 – Janvier 2023

Dépistage du VIH sans ordonnance

Depuis le début de l'année 2022, il est possible de **se faire dépister pour le VIH sans ordonnance**.

Si un de vos patients à domicile souhaite se faire dépister, **vous avez la possibilité de le prélever sans prescription**.

Pour la prise en charge, veuillez noter sur le bon de demande « **VIH sans ordo** ».

N'attendez plus:

**le dépistage du VIH est gratuit
et sans avance de frais.**



Tous les laboratoires Unilabs
vous accueillent sans ordonnance.



**Vous souhaitez
une belle
année 2023**



Résultat par mail pour les patients

Les patients ont la possibilité de **recevoir leurs résultats par mail très simplement et rapidement via le serveur de résultat KIRO**.

Pour cela, nous devons **saisir l'adresse mail du patient dans notre système informatique**.

Si votre patient souhaite accéder à ses résultats par mail, **merci d'indiquer son adresse mail sur la fiche de prélèvement papier ou dans la case commentaire à la fin de votre dossier IDELAB**.



Merçi de faire compléter le consentement par le patient à la première utilisation de ce moyen de transmission des résultats : **consentement KIRO complété** ou signature du patient sur la fiche infirmière à l'endroit dédié.



Organisation de formation dans le cadre de votre parcours DPC

UNILABS Interlabo vous accompagne **dans votre parcours DPC**.

Nous avons conclu un partenariat avec l'organisme agréé DPC « **Ma Formation Santé** » avec lequel nous **coorganiserons en 2023 des sessions de formation locale** en présentiel sur des sujets **en lien avec votre activité d'IDEL**.

La prise en charge des formations est assurée par l'ANDPC ou le FIFPL.

Afin de pouvoir organiser des sessions de formations en 2023, nous vous proposons de sélectionner **deux actions de formation qui répondent à vos besoins ainsi que les périodes souhaitées** en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/5MsXsS2JNVum1kHv6>

